



## Kinésithérapie hospitalière en péril !

**Le gouvernement saura-t-il écouter le cri d'alerte de la profession ?**

Paris, le 24 novembre 2015.

**Les établissements de santé souffrent depuis des années d'un manque dramatique de masseurs-kinésithérapeutes.** En 25 ans, la moitié d'entre eux a délaissé les hôpitaux. Les rares centres hospitaliers disposant d'un plein effectif ont recours à des efforts budgétaires conséquents, à de l'intérim ou à des kinésithérapeutes étrangers. **Plus grave, des postes vacants sont pourvus par d'autres professions** qui parfois sont hors du champ des professions de santé réglementées et pratiquent illégalement la Masso-kinésithérapie.

En cause, **le délaissement total des masseurs-kinésithérapeutes hospitaliers et médico sociaux tant publics que privés par l'Etat** : les grilles de rémunération obsolètes sont en total décalage avec la réalité du marché du travail et avec le niveau de formation et de responsabilité des kinésithérapeutes.

Pourtant, **les kinésithérapeutes salariés ont un rôle crucial dans nos établissements de santé.** Ils sont garants de l'évaluation, du maintien ou de la restauration, des capacités physiologiques, gestuelles et fonctionnelles concourant à l'état de santé et à l'autonomie des patients. **La présence des kinésithérapeutes est essentielle au bon fonctionnement des services, notamment en réanimation, en chirurgie, en médecine, en rééducation et SSR, en gériatrie ou en pédiatrie.**

Dans les faits les kinésithérapeutes salariés :

- sont rémunérés en début de carrière à **hauteur de 1,05 SMIC** ;
- n'ont pas ou peu de perspectives de carrière ;
- **souffrent d'un sous-effectif chronique et croissant**, les obligeant à ne **répondre qu'à l'urgence** du moment avec un impact délétère pour la qualité des soins et la satisfaction au travail ;

- **ne peuvent plus assurer correctement la formation des étudiants**, qui éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des lieux de stage en établissements de santé ;
- ne peuvent dégager du temps pour contribuer efficacement aux protocoles de recherche, et d'amélioration des pratiques ;
- sont confrontés à des rigidités organisationnelles ou statutaires de moins en moins compatibles avec leurs attentes professionnelles...

**Dénonçant avec force et conviction cette situation**, qui, compte tenu de la vacance de nombreux postes de kinésithérapeutes dans les établissements, **remet en cause l'égalité à l'accès aux soins sur l'ensemble des territoires**, la profession unie et les organisations signataires demandent à Madame la Ministre :

- **La réalisation d'une enquête ou d'un rapport IGAS sur les besoins en kinésithérapie dans les structures de soins, et la place des masseurs-kinésithérapeutes dans le parcours de santé** ;
- **L'ouverture immédiate de réflexions sur les missions, rôles, carrières et sur les organisations de soins des kinésithérapeutes hospitaliers** ;
- **L'ouverture rapide, dans tous les secteurs, de négociations pour une revalorisation et une refonte des grilles salariales des kinésithérapeutes.**

*Les représentants de  
la profession,*

**Contacts presse :**

- **Alizé**, Didier Lantz, didier.lantz@alize-kine.org - 06 61 44 09 41 ;
- **CFDT**, Elisabeth Richard, Elisabeth.Richard1@univ-brest.fr ;
- **CFTC**, Monique Bedel, mbedel@chcn.net - 06 63 78 93 01 ;
- **CGT Santé et Action Sociale**, Frédérique Lecocq, frederique.lecocq@lrb.aphp.fr - 06 85 13 41 07 ;
- **CFE-CGC SNKS**, Christophe Dinet, cdinet@chu-besancon.fr ;
- **Collège National de la Kinésithérapie Salariée (CNKS)**, Daniel Michon, d.michon@hopitaux-st-maurice.fr - 06 03 07 35 14 ;
- **Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**, Franck Gougeon, franck.gougeon@ordremk.fr - 01 46 22 32 97 ;
- **Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)**, Daniel Paguessorhayé, d.paguessorhayé@ffmkr.org ;
- **Force Ouvrière**, Bernard Moréno, b-moreno@chu-montpellier.fr - 07 88 01 40 42 ;
- **Syndicat National des IFMK (SNIFMK)**, Philippe Sauvageon, philippe.sauvageon@ifmk-marseille.fr
- **SUD Santé-Sociaux**, Jean Vignes, jvignes@sudsantesociaux.org ;
- **Union Nationale des masseurs-kinésithérapeutes aveugles et malvoyants (UNAKAM)**, Hortense Jean-Elie, unakam.asso@free.fr ;
- **UNSA Santé et Sociaux**, François-Régis Sarhan : fr.sarhan@orange.fr - 06 76 74 63 22 ;
- **Union Nationale des Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux (SNMKR/OK)**, Stéphane Michel, president@snmkr.fr - 06 22 16 13 24.

*le 24 novembre 2015.*